AMPHITÉA

CATALOGUE PRODUITS #JANVIER 2019 #WEB





Yvan Stolarczuk Directeur

Votre association AMPHITÉA est heureuse de vous présenter l'édition 2019 du catalogue produits, réalisé en collaboration avec son partenaire AG2R LA MONDIALE.

AMPHITÉA est une association de dialogue des assurés, qui a notamment pour objet de souscrire auprès d'AG2R LA MONDIALE, au nom et au profit de ses adhérents, des contrats d'assurance groupe répondant à leurs besoins personnels et familiaux de protection sociale et patrimoniale (santé, prévoyance, épargne, retraite).

Cette mission est spécifiquement assurée par le « Comité produits et services ». Placé sous le contrôle du Conseil d'Administration de l'association, ce Comité travaille avec les équipes de notre partenaire sur les projets de nouveaux produits et services aux assurés et sur leurs évolutions après leur mise en place. Il discute et valide avec elles chaque étape : réflexion initiale, création et modifications éventuelles à apporter après une période de fonctionnement.

Ce Comité recueille également les attentes des adhérents par le biais des Correspondants régionaux qui entretiennent des liens étroits à la fois avec les adhérents lors des réunions de proximité, mais aussi avec les collaborateurs commerciaux, à l'occasion des focus régionaux. AMPHITÉA est une force de proposition qui délègue ensuite la commercialisation et la gestion de ces contrats à son partenaire assureur.

Nous espérons que les offres contenues dans ce catalogue répondront à vos besoins et à vos attentes. Nous resterons attentifs à pouvoir vous offrir les meilleurs contrats, les plus adaptés et aux meilleurs tarifs.

Bonne lecture.

Sommaire

SANTE	4	EPARGNE	18
Protecpro	5	Vivépargne II	19
PRÉVOYANCE	6	RETRAITE	20
Garantie Prévoyance Individuelle	7	Retraite Individuelle	21
Prévoyance Protection Individuelle	8	Retraite Professionnels	22
Prévoyance Gérant Majoritaire	9	Retraite Agricole	23
Prévoyance Protection Revenus	10	Mondiale Retraite Pacific	24
Prévoyance Forfaitaire Pro	11	Mondiale Retraite	25
Mondiale Prévoyance Entreprise	12	Mondiale Perspectives Entreprise article 83	
Assurance Autonomie	13		26
Prima Capital Obsègues+		PER Entreprises	27
Prima Volontés Obsèques+	14	Rente Universelle	28
Prima Sérénité	16	Vendôme Retraite TNS	29
		Terre d'horizon	30
		Quadrance	31



Santé



Santé PROTECPRO



- TNS:
- gérant majoritaire;
- TNS agricoles;
- · auto-entrepreneurs.



Une offre responsable qui se décline sous 10 formules allant de l'essentiel au tout confort, d'un renfort et une option assistance :

- PRO 10 à PRO 30 pour assurer l'essentiel;
- PRO 40 à PRO 70 pour une couverture étendue;
- PRO 80 à PRO 100 pour une protection toutconfort.

1 renfort bien-être

À partir du niveau PRO 30 pour une prise en charge des médicaments et des actes non remboursés par le Régime Obligatoire comme les médecines douces.

1 option assistance

En cas d'hospitalisation, de maladie ou d'accident en France ou à l'étranger. Sur simple appel téléphonique: conseils d'experts sur des questions pratiques, juridiques ou médicales et une assistance complète (garde d'enfants, aide ménagère, livraison de médicaments...).



- un choix de formule pensé pour les professionnels indépendants et leur famille;
- la déductibilité des cotisations du bénéfice imposable dans le cadre de la loi Madelin.
- gratuité de la cotisation du 3^e enfant et des suivants;
- la possibilité de faire évoluer la garantie dans le temps ;
- une prise en charge immédiate sans délais de carence.



SimpliSanté*

Pour aider à concilier vie professionnelle et vie privée, gérer les aléas de la vie, surmonter les évènements traumatiques sur le lieu de travail, accompagner au maintien ou au retour à l'emploi.

Retrouvez l'ensemble du service sur :

www.simplisante.fr.

La Téléconsultation*

Consultation médicale à distance par téléphone (7j / 7 de 8 h à 22 h), par mail ou par vidéo, en France ou depuis l'étranger. Consultations de généralistes et spécialistes (dermatologue, gynécologue, psychologue...). Présentation du service sur :

www.medecindirect.fr

Un espace client unique

Un espace client personnel sur Internet pour permettre d'accéder à l'ensemble de ses contrats, consulter ses remboursements, rééditer sa carte de tiers-payant, demander un devis, ajouter un bénéficiaire, souscrire un renfort, géolocaliser un professionnel de santé tiers payant et Itelis.

Une application mobile

Pour consulter ses contrats et remboursements 24 h / 24, afficher sa carte de tiers payant dématérialisée, géolocaliser un professionnel de santé tiers payant et Itelis.

* Services exclusifs aux contrats assurés par VIASANTÉ.



Association souscriptrice : Amphitéa



Garantie Prévoyance Individuelle



Particuliers âgés de 18 à 70 ans inclus.



Garantie Prévoyance Individuelle est un contrat d'assurance temporaire décès qui permet le versement d'un capital en cas de Décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive.

Choix des garanties

- · Garanties obligatoires:
- « Décès Invalidité Absolue et Définitive (IAD) », « Garanties d'assistance ».
- · Garanties optionnelles:
- « Doublement du capital en cas de décès accidentel », « Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT) ».

Attention : les garanties « Doublement en cas d'accident » et garanties couplées « ITT-IPT » sont des garanties optionnelles souscriptibles à partir de 15 000 € de capital décès souscrit.

Niveaux des garanties

• choix du montant du capital : de 10 000 € à 200 000 €.

Formalité médicale

Une déclaration de santé simplifiée (Profil de santé) :

- avoir moins de 51 ans et souscrire un montant de capital décès strictement inférieur à 100 000 €.
- si je ne satisfais pas aux critères indiqués ci-dessus, un dossier médical confidentiel m'est remis et je dois le compléter avec l'aide de mon médecin traitant.

Bénéficiaires

- en cas de décès : clause standard ou clause libre
- en cas d'Invalidité Absolue et Définitive (IAD) / Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT) : l'assuré(e).

Franchise

Choix des franchises : 15 jours / 30 jours / 42 jours / 60 jours / 90 jours et 365 jours.

Délai de carence

Décès - IAD : pas de délai de carence.

Décès doublement en cas d'accident : pas de délai de carence.

Incapacité Temporaire Totale (ITT) / Invalidité Permanente Totale (IPT) : 90 jours suite à une maladie et aucun délai suite à un accident.

Exonération des cotisations

En cas d'Invalidité Permanente Totale : oui. En cas d'Incapacité Temporaire Totale : franchise de 90 jours et exonération totale de la cotisation limitée à 1 095 jours.



- adhésion de 18 à 70 ans.Libre choix du capital entre 10 000 € et 200 000 €;
- · désignation libre du ou des bénéficiaires.
- déclaration de santé simplifiée ;
- cotisation calculée en fonction du montant du capital et de l'âge au moment de l'adhésion;
- possibilité de modifier les garanties après 12 mois révolus d'adhésion;
- 20 % de réduction pour toute nouvelle adhésion au contrat;
- · services d'assistance essentiels.



Association souscriptrice: Amphitéa



Prévoyance Protection Individuelle



Indépendants (TNS): artisans, commerçants, professions libérales.



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant de se couvrir en cas de décès, d'arrêt de travail temporaire ou définitif.

Il peut être souscrit dans le cadre de la fiscalité Madelin ou Assurance vie.

Grâce au pack TNS, il est possible de cumuler les avantages de deux fiscalités.

Très flexible, ce contrat complète et s'adapte aux régimes obligatoires des Travailleurs non-salariés (CARMF, RSI...).

Les garanties proposées

La base obligatoire

- garantie décès toutes causes Invalidité Absolue Définitive - Double effet - Exonération des cotisations (capital ou rente : jusqu'à 8 fois le revenu d'activité);
- garantie d'assistance, assurée par Mondial Assistance

Les garanties complémentaires optionnelles

- · incapacité totale de travail;
- · invalidité totale et partielle ;
- invalidité professionnelle pour les professions médicales et réglementées (voir liste dans la notice);
- rente éducation;
- rente de conjoint ;
- garant;
- · garantie maladies redoutées;
- · garantie capital invalidité.



Tarification

Le tarif **évolue chaque année** en fonction de l'âge de l'assuré et est déterminé en fonction de la profession.

Un tarif spécifique a été mis en place pour les non-fumeurs.



- permet au TNS, quel que soit son régime obligatoire, d'adapter au plus juste ses besoins en prévoyance complémentaire;
- un abattement de tarif spécifique pour les créateurs et les repreneurs de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40 % la 1^{re} année, - 20 % la 2^e année, - 10 % la 3^e année de cotisation;
- des formules dédiées aux conjoints collaborateurs et aux salariés;
- un abattement de tarif spécifique pour les apporteurs (-10 % sur la cotisation sur toute la durée du contrat, pas de commissionnement);
- un large choix de garanties (maladie redoutée, invalidité professionnelle) et de franchises en cas d'arrêt de travail;
- un choix de fiscalités avantageuses ;
- forfaitaire si le revenu de référence est inférieur ou égal à 1 PASS.



- Assureur : La Mondiale
- Territorialité: métropole et DOM COM*
 - * Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer
- Association souscriptrice: Amphitéa



Prévoyance Gérant Majoritaire



Gérant majoritaire de SARL, SELARL et les gérants de Sociétés Civiles Professionnelles, SNC...



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant de se couvrir en cas de décès, d'arrêt de travail temporaire ou définitif.

Dédié aux gérants majoritaires, il peut être souscrit dans le cadre de la Loi Madelin ou de l'Assurance vie. Les cotisations sont éligibles à l'Article 62 du CGI. Très flexible, le contrat complète et s'adapte aux régimes obligatoires des Travailleurs non-salariés, ayant le statut de gérant majoritaire. Grâce au Pack Gérant Majoritaire, il est possible de cumuler les avantages de deux fiscalités.

LES GARANTIES PROPOSÉES

La base obligatoire

- garantie décès toutes causes Invalidité Absolue Définitive - Double effet - Exonération des cotisations (capital ou rente : jusqu'à 8 fois le revenu d'activité);
- garanties d'assistance, assurées par Mondial Assistance.

Les garanties complémentaires optionnelles

- · incapacité totale de travail;
- · invalidité totale et partielle;
- invalidité professionnelle pour les professions médicales et réglementées (voir liste dans la notice);
- rente éducation ;
- rente de conjoint ;
- garantie accident (limitée à 3 fois le revenu d'activité);
- · garantie maladies redoutées;
- garantie capital invalidité.



Tarification

Le tarif est indépendant de l'âge de l'assuré et est déterminé en fonction de la profession ou de l'activité du gérant.

Un tarif spécifique a été mis en place pour les non-fumeurs.



- permet au TNS, quel que soit son régime obligatoire, d'adapter au plus juste ses besoins en prévoyance complémentaire;
- un abattement de tarif spécifique pour les créateurs et les repreneurs de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40 % la 1^{re} année, -20 % la 2^e année, -10 % la 3^e année de cotisation;
- un large choix de garanties (maladie redoutée, invalidité professionnelle) et de franchises en cas d'arrêt de travail;
- un choix de fiscalités avantageuses ;
- forfaitaire si le revenu de référence est inférieur ou égal à 1 PASS.



Territorialité: métropole et DOM COM*

* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

• Association souscriptrice : Amphitéa



Prévoyance Protection Revenus



Indépendants (TNS): artisans, commerçants, professions libérales, ainsi que le gérant majoritaire (SARL...)



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant de se couvrir en cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif. Il peut être souscrit dans le cadre de la fiscalité Madelin, Assurance vie, les cotisations peuvent être éligibles à l'Article 62 du CGI.

Ce produit s'adapte aux régimes obligatoires des Travailleurs non-salariés.

Les garanties proposées

Incapacité totale de travail

En cas d'arrêt de travail, versement d'indemnités journalières (de 1 % à 100 % du revenu d'activité) pour compléter le régime obligatoire. Un large choix de franchises standards, relais (15 jours, 30 jours...) et de durée d'indemnisation sont disponibles.

Invalidité totale et partielle

Versement d'une rente en cas d'invalidité partielle ou totale. En option : invalidité professionnelle pour les professions médicales et réglementées (voir liste dans la notice).



Tarification

Le tarif évolue chaque année en fonction de l'âge de l'assuré et est déterminé en fonction de la profession. Un tarif spécifique a été mis en place pour les non-fumeurs.



Permet au TNS, quel que soit son régime obligatoire, de se couvrir uniquement en cas d'arrêt de travail temporaire ou définitif (pas de garantie décès obligatoire);

- un abattement de tarif spécifique pour les créateurs et les repreneurs de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40 % la 1^{re} année, -20 % la 2^e année, -10 % sur la 3^e année de cotisation;
- · une formule dédiée au conjoint collaborateur;
- un abattement de tarif spécifique pour les apporteurs (-10 % sur la cotisation sur toute la durée du contrat, pas de commissionnement);
- · un choix de fiscalités avantageuses;
- forfaitaire si le revenu de référence est inférieur ou égal à 1 PASS.



- Assureur : Prima
- Territorialité: métropole et DOM COM*
 - * Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer
- Association souscriptrice: Amphitéa



Prévoyance Forfaitaire Pro



Dirigeant ayant le statut de salarié ou non salarié.





Prévoyance Forfaitaire Pro est un contrat permettant le versement d'une prestation, forfaitaire sous forme d'indemnités journalières. L'objectif est de couvrir le remboursement des frais généraux et / ou de prendre en charge la rémunération sous forme de dividendes en cas d'arrêt de travail du dirigeant.

L'adhésion au contrat peut se faire par une personne physique ou une personne morale. L'assuré est toujours une personne physique (16 à 65 ans).

Le contrat peut être souscrit en fiscalité Assurance Vie ou Homme clé (conditions de l'homme clé : personne morale adhérente et bénéficiaire, franchise 90 jours obligatoire).

Les garanties proposées

L'incapacité temporaire de travail est la seule garantie du contrat (garantie « exonération des cotisations » non incluse).

Il est possible de choisir parmi :

- 4 franchises : 15 jours (hors classes 5 et 6), 30 jours, 60 jours, 90 jours.
- 3 durées d'indemnisation :
 - 365 jours (12 mois),
 - 548 jours (18 mois),
 - 730 jours (24 mois).

La base de garantie est exprimée en fonction du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) avec des plafonds par classe: 3 PASS (classes 1 à 4), 2 PASS (classes 5 et 6).

Les prestations sont versées au souscripteur.

- un abattement de tarif spécifique pour les créateurs et les repreneurs de moins de 3 ans et âgés de moins de 50 ans : -40 % la 1^{re}année, -20 % la 2^e année, -10 % la 3^e année de cotisation;
- un abattement « fidélité » de −10 % sur la cotisation tout au long de la vie du contrat si l'assuré posséde un contrat de prévoyance auprés de l'assureur La Mondiale avec une garantie décés.
- un choix de fiscalités avantageuses (Assurance vie ou Homme Clé).
- jusqu'à 1 PASS de forfait (inclus) : pas de justificatif à l'adhésion.
- pas de justificatif à transmettre lors de la prestation, en dehors du justificatif de l'arrêt de travail.



- · Assureur: Prima
- Territorialité: métropole et DOM COM*
 - * Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer
- Association souscriptrice : Amphitéa



Prévoyance Mondiale Prévoyance Entreprise



Salariés d'entreprises (TPE).



Contrat d'assurance prévoyance complémentaire permettant à l'entreprise de couvrir ses salariés en cas de décès, d'arrêt de travail temporaire ou définitif.



Les garanties proposées

La base obligatoire

 garantie décès toutes causes – Invalidité Absolue Définitive – Double effet Exonération des cotisations.

Les garanties complémentaires optionnelles

- incapacité totale de travail;
- · invalidité totale et partielle ;
- garantie accident;
- pré-décès du conjoint (concubin-partenaire).

Tarification

Assiette de cotisations :

- · cadres: tranche A, B, C;
- non cadres : tranche A, B.
- contrat simple avec des options répondant aux besoins des petites entreprises;
- une prise en charge immédiate en cas de décès accidentel dès le lendemain de la date d'adhésion de l'entreprise ou de la date d'entrée d'un salarié;
- un capital décès pouvant aller jusqu'à 625 % du salaire pour les cadres et 438 % pour les non cadres.



- Assureur : La Mondiale
- Territorialité: métropole et DOM COM*
 Une version « Nouvelle Calédonie » permet de compléter le régime de base local (CAFAT)
 - * Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer
- · Association souscriptrice : Amphitéa



Assurance Autonomie



Personnes âgées de 18 à 74 ans inclus.



L'assuré peut choisir uniquement la garantie perte d'autonomie totale ou la combiner avec une ou trois options au moment de l'adhésion :

- Une garantie obligatoire perte d'autonomie totale : versement d'une rente mensuelle viagère en cas de perte d'autonomie totale. L'assuré choisit son niveau de rente entre 300 € et 4 000 €.
- Une garantie optionnelle perte d'autonomie partielle : versement d'une rente mensuelle viagère dès la reconnaissance de la perte d'autonomie partielle de 50 % du montant de la rente perte d'autonomie totale choisie.
- Une garantie optionnelle capital aménagement : versement d'un capital forfaitaire dès la reconnaissance de la perte d'autonomie d'un montant de 2 500 €, 5 000 € ou 10 000 €, aucun justificatif d'utilisation ne sera demandé.

Une assistance spécifique et innovante à proposer systématiquement :

- pour l'assuré, le service « Allo infos » : aide à la recherche d'intervenants professionnels, soutien psychologique, des bilans et conseils, la recherche de maison d'accueil...
- pour les aidants de l'assuré, un dispositif d'urgence (prise en charge de frais jusqu'à 250 €), recherche d'hébergements temporaires, ou de professionnels, accompagnement aux démarches administratives, formation pratique à domicile, organisation et prise en charge de solutions de répit jusqu'à 500 € par an.

Les délais de carence

- aucun délai de carence en cas d'accident;
- 1 an de délai de carence en cas de maladie somatique;
- 3 ans en cas de maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, pathologies psychiatriques ou neurologiques.

Les franchises

- pas de franchise appliquée pour le versement des rentes ;
- 90 jours de franchise pour le versement du capital.

La vie du contrat

En cours de contrat il est possible de :

- augmenter ou réduire des niveaux de garanties.
- supprimer des options en cas de difficultés financières.

Attention : pas d'ajout d'option en cours de contrat.

La sélection médicale

Une Déclaration d'État de Santé Simplifiée :

- une seule question pour une souscription sans la garantie perte d'autonomie partielle;
- deux questions complémentaires pour une souscription incluant l'option garantie perte d'autonomie partielle.

Si au moins une réponse est positive à la DES, un questionnaire médical est remis à l'assuré. Il doit être complété et signé puis renvoyé sous l'enveloppe médicale confidentielle remise lors de l'adhésion.



- plus de 30 ans d'expérience sur le marché de la dépendance ;
- une sélection médicale simplifiée, unique sur le marché:
- des options pour renforcer sa protection dès la perte d'autonomie partielle (rente et / ou capital);
- · une couverture immédiate en cas d'accident;
- 20 % de réduction pour une souscription en couple, applicable sur la cotisation du conjoint;
- pas de franchise pour le versement des rentes après reconnaissance de la perte d'autonomie.



- Assureur : Prima
- · Association souscriptrice : Amphitéa



Prima Capital Obsèques+ Prima Volontés Obsèques+



Particuliers âgés de 18 à 85 ans pour une adhésion en prime viagère, jusqu'à 69 ans en cas de prime unique. Pour une adhésion en prime temporaire, l'âge limite d'adhésion est fonction de la durée de paiement. Le dernier appel de cotisation doit être réalisé avant le mois anniversaire des 86 ans.



PCO+

Un contrat d'assurance vie permettant le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans le contrat.

- capital de 1 000 € à 18 400 €;
- choix entre la prime : temporaire, unique ou viagère ;
- sans questionnaire médical;
- désignation libre du ou des bénéficiaire(s) (société funéraire, un proche, une association...);
- délai de carence de 6 mois sauf en cas de décès accidentel;
- capital versé sous 3 jours maximum (à réception du dossier complet).

Assistance

- rapatriement ou transport du corps;
- · retour des proches voyageant avec lui;
- venue d'une personne la nuit suivant le décès ;
- · aide ménagère au domicile du défunt;
- · gardiennage du domicile du défunt ;
- · accompagnant psychologique.

PVO+

Un contrat de prestations funéraires signé entre Le Choix Funéraire et le client. Le contrat est financé par PCO+ en primes viagères, uniques ou temporaires.

3 formules pour une prise en charge totale des obsèques

- organisation;
- présentation du défunt;
- cérémonie;
- · convoi;
- fourniture du cercueil (différent selon la formule) et de l'urne cinéraire le cas échéant.

Formule Initiale	Participation de 100 € pour l'acquisition d'une concession.
Formule Sérénité	Participation de 200 € pour l'acquisition d'une concession, + Mise à disposition d'un salon pour se recueillir pendant 48 h.
Formule Prestige	Participation de 400 € pour l'acquisition d'un caveau, + Participation de 400 € pour l'acquisition d'une concession, + Participation de 500 € pour l'acquisition d'un monument.

Services

- assistant conseil (démarches administratives);
- faire-part et cartes de remerciement;
- numéro azur avant le décès + numéro vert au moment du décès :
- · remise d'un guide conseil au décès;
- prise en charge des taxes liées aux obsèques.



Prima Capital Obsèques+ Prima Volontés Obsèques+



Primadom

Service d'information, d'écoute et de conseil téléphonique destiné aux seniors, à leurs familles, aux dirigeants d'entreprises et salariés.

Les formules Prima Capital Obsèques+ et Prima Volontés Obsèques+ de nos contrats Garanties obsèques ont reçu le label d'excellence 2019 des Dossiers de l'Épargne.







Prestataire: Le Choix Funéraire
Association souscriptrice: Amphitéa



Prévoyance Prima Sérénité



Particuliers âgés de 18 ans à 85 ans.



Un contrat d'assurance vie permettant le versement d'un capital en cas de décès, quelle qu'en soit la cause et quelle que soit la date à laquelle intervient le décès⁽¹⁾.

(1) Un délai de carence de 12 mois est applicable à compter de la date d'effet de l'adhésion sauf en cas de décès accidentel.

Admissibilité du contrat

- adhésion jusqu'à 85 ans sans formalité médicale;
- l'adhérent doit signer la proposition établie par La Mondiale et joindre une copie recto/ verso d'une pièce d'identité + RIB + justificatif de domicile de – 3 mois;
- l'adhésion peut le cas échéant être réalisée à distance.

Date d'effet du contrat

- sous réserve de l'encaissement de la 1^{re} cotisation, l'adhésion prend effet au 1^{er} jour du mois suivant la réception des documents d'adhésion par l'assureur;
- la date d'effet est indiquée sur le certificat d'adhésion.

Les niveaux de garanties

- choix libre du montant de capital qui sera versé aux proches en cas de décès par maladie, accident...
- en cas de décès accidentel avant 85 ans, le capital est multiplié par 4 (soit jusqu'à 72 000 €);
- quel que soit l'âge au moment du décès le capital est garanti sous réserve que vous ayez versé vos cotisations.

Délai de carence

Un délai de carence de 12 mois est applicable à compter de la date d'effet de l'adhésion sauf en cas de décès accidentel.

Formalités en cas de décès

- le décès de l'assuré entraîne le versement d'un capital garanti sous 2 jours ouvrés maximum à réception des pièces justificatives;
- ce capital est mis à disposition du (des) bénéficiaire(s) qui produit (produisent) les pièces justificatives suivantes :
 - un acte de décès,
 - une copie de sa pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport),
- son relevé d'identité bancaire ou postal;

En complément des pièces susvisées, l'assureur pourra exiger la production des pièces imposées par la réglementation, les obligations fiscales ou nécessaires à l'Administration.

Périodicité des cotisations

La cotisation est due mensuellement et viagèrement.

Rachat

- seul le rachat total est permis, les rachats partiels ne sont pas autorisés;
- le rachat est possible dès sa prise d'effet, à condition que la valeur de rachat ne soit pas nulle sous déduction des incidences fiscales et sociales prévues par les dispositions en vigueur à la date de rachat.



Prévoyance Prima Sérénité

Assistance

- transport du corps;
- · frais funéraires;
- retour au domicile des proches voyageant avec le bénéficiaire décédé;
- transfert d'un proche sur le lieu du décès ;
- coordination des obsèques;
- retour prématuré des autres bénéficiaires;
- sécurisation du domicile le jour des obsèques;
- garde des animaux de compagnie à l'extérieur ou chez un proche;
- · aide-ménagère au domicile;
- garde des enfants au domicile du bénéficiaire ou d'un proche ;
- transfert d'un proche venant garder les enfants du bénéficiaire à son domicile;
- transfert des enfants chez un proche (avec accompagnement par un proche ou par un prestataire);
- informations juridiques, administratives et pratiques;
- accompagnement personnalisé d'un membre de la famille (aide administrative);
- accompagnement psychologique des proches.



Tarification

- le montant de la cotisation est fixé en fonction de l'âge de l'adhérent à la date d'effet de l'adhésion et du montant du capital garanti;
- le montant de la cotisation est fixe. Il n'évolue ni en fonction de votre âge ni de votre état de santé.



Les « + » du contrat

- · couverture immédiate en cas d'accident;
- adhésion jusqu'à 85 ans et sans questionnaire médical;
- libre choix du capital;
- multiplication du capital par 4 (soit jusqu'à 72 000 €) en cas décès accidentel avant 85 ans;
- désignation libre du (des) bénéficiaire(s);
- 10 % de réduction sur la cotisation du conjoint;
- 1 mois gratuit pour toute souscription(1);
- une fiscalité avantageuse : capital exonéré des droits de succession⁽²⁾.

(¹) Pour toute souscription, dans les limites des dates indiquées sur la demande d'adhésion. La gratuité est accordée en une seule fois quel que soit le nombre de contrats Prima Sérénité souscrits.

(2) Le capital décès ne fait pas partie de la succession de l'assuré mais une fiscalité spécifique peut être due en fonction de l'âge de l'assuré lors des versements.



- **Assureur:** La Mondiale
- Association souscriptrice : Amphitéa

Épargne





Particuliers.



Contrat d'épargne multisupports à versements libres et / ou programmés, permettant de se constituer un capital, le faire fructifier ou le transmettre dans le cadre fiscal spécifique de l'assurance vie, de l'épargne handicap ou du Plan d'épargne retraite populaire (transfert uniquement).

L'épargne est disponible à tout moment et sans aucune contrainte.

L'investissement repose sur l'un des 3 modes de gestion financière suivants :

- La gestion 100 % Actif général : pour une épargne garantie en euros et bénéficiant d'une croissance régulière.
- La gestion profilée : pour mixer entre la sécurité de l'Actif général et 3 supports profilés en unités de compte du plus prudent au plus dynamique. Elle offre ainsi à chaque investisseur une réponse simple et adaptée à tous les projets.
- La gestion libre: pour une gestion personnalisée et une recherche de performance maximale grâce à l'Actif général et 12 supports en unités de compte sélectionnés par nos experts financiers.

2 options de gestion sont disponibles pour optimiser la stratégie d'investissement, elles sont accessibles avec un minimum de 5 000 € versé sur le support :

 l'option dynamisation: permet de dynamiser automatiquement, chaque année, les intérêts réalisés sur l'Actif général vers un support en unités de compte 100 % actions, privilégiant ainsi une meilleure performance sur le long terme. Le capital net investi est protégé. l'option sécurisation: permet de sécuriser automatiquement, chaque mois, les plus values constatées sur un ou plusieurs supports en unités de compte vers l'Actif général en fonction d'un seuil de plus-values déterminé par l'adhérent. Les plus-values réalisées sont alors définitivement acquises.



La formule Génératio permet de désigner un bénéficiaire en cas de vie (généralement un enfant ou un petit-enfant) à qui l'épargne constituée sera transmise à une date fixée librement par l'adhérent.

- · un contrat simple et accessible;
- 1 arbitrage gratuit chaque année;
- la garantie d'une rémunération régulière et une épargne garantie en euros sur l'Actif général de La Mondiale;
- l'option dynamisation est entièrement gratuite;
- des fonds en unités de compte rigoureusement sélectionnés par nos experts financiers et parmi les meilleurs du marché.

Notre produit épargne «Vivépargne II» a reçu le Label d'excellence des Dossiers de l'Épargne en 2017.



• Assureur : La Mondiale

Territorialité: métropole et DOM COM*

* Départements d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer

Association souscriptrice : Amphitéa



Retraite Individuelle



Toute personne physique.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant de se construire une retraite surmesure.

Ce produit allie la sécurité et la performance afin de s'adapter aux différentes sensibilités des clients.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie de paiement en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations par AG2R LA MONDIALE);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- garantie de paiement en cas de décès de l'assuré (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- **gestion par horizon**: répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite. 3 grilles de gestion par horizon sont proposées;
- gestion dynamisation: versements sur l'Actif général ou le fonds euro dynamique, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances;
- gestion Fonds Euro : répartition des versements sur l'Actif général et/ou sur le fonds euro dynamique.

Les options au terme

- versement d'un capital hors impôt dans les limites en vigueur.
- maintenir l'adhésion en effectuant des versements libres ou rachats. L'épargne continue à être capitalisée.
- 19 options de rente à vie différentes (rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



Gestion financière en phase de restitution

- soit le taux proposé par l'assureur lors de la liquidation soit 0 %;
- · une gestion financière sur mesure;
- des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.

• Assureur : La Mondiale

• Territorialité: métropole et DOM*

* Départements d'Outre-Mer

· Association souscriptrice : Amphitéa



Retraite Professionnels



Travailleur non salarié non agricole (artisan, commerçant, industriel, profession libérale) ou conjoint collaborateur; certains gérants et associés.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant à tous les professionnels indépendants de se construire une retraite sur mesure, tout en bénéficiant des avantages fiscaux de la loi Madelin.

Ce produit procure plus de flexibilité entre la phase de constitution et de restitution, dans la gestion financière, pour permettre au client d'optimiser la performance de son contrat. Avec ses nombreuses options, il s'adapte aussi aux évolutions de la réglementation et des comportements.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie de paiement en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- garantie de paiement en cas de décès de l'assuré (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- gestion par horizon : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite. 3 grilles de gestion par horizon sont proposées ;
- gestion dynamisation : versements sur l'Actif général ou fonds euro dynamique, seuls les intérêts sont transférés vers un

- support « ALM Actions Monde » pour doper les performances ;
- gestion Fonds Euro : répartition des versements sur l'Actif général et/ou sur le fonds euro dynamique.

Les options de rente au terme

19 options de rente à vie différentes (rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



Gestion financière en phase de restitution

- soit le taux proposé par l'assureur lors de la liquidation soit 0 %;
- · une gestion financière sur mesure;
- · des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.

Notre produit retraite «Retraite Professionnels» reçoit le Label d'excellence des Dossiers de l'Épargne depuis 2016.



Assureur : La Mondiale

• Territorialité: métropole et DOM*

* Départements d'Outre-Mer

Association souscriptrice : Amphitéa



Retraite Agricole



Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole relevant du régime de base d'assurance vieillesse des TNS des professions agricoles; leurs conjoints collaborateurs et les membres de leur famille participant à l'exploitation; exploitants agricoles gérants et associés.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant à tous les professionnels indépendants de se construire une retraite sur mesure, tout en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux de la loi « Madelin agricole ». Ce contrat procure plus de flexibilité entre la phase de constitution et de restitution, dans la gestion financière du contrat, pour permettre au client d'optimiser la performance de son contrat. Avec ses nombreuses options, il s'adapte aussi aux évolutions de la réglementation et des comportements.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie de paiement en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- garantie de paiement en cas de décès de l'assuré (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- gestion par horizon : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite 3 grilles de gestion par horizon sont proposées ;
- gestion dynamisation : versements sur l'Actif général ou fonds euro dynamique,

- seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances ;
- gestion Fonds Euro : répartition des versements sur l'Actif général et/ou sur le fonds euro dynamique.

Les options de rente au terme

19 options de rente à vie différentes (rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



Gestion financière en phase de restitution

- soit le taux proposé par l'assureur lors de la liquidation soit 0 %;
- une gestion financière sur mesure;
- des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.



- Assureur : La Mondiale
- Territorialité: métropole et DOM*

* Départements d'Outre-Mer

Association souscriptrice: Amphitéa



Mondiale Retraite Pacific



Particuliers dans le cadre de la fiscalité article 97 du Code territorial des Impôts sur le territoire de la Nouvelle Calédonie.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant à toute personne physique de se construire une retraite sur mesure, tout en bénéficiant des avantages fiscaux de l'article 97 du Code territorial des impôts.

Ce produit apporte plus de flexibilité entre la phase de constitution et de restitution, dans la gestion financière du contrat, pour permettre au client d'optimiser la performance de son contrat. Avec ses nombreuses options, il s'adapte aussi aux évolutions de la réglementation et des comportements.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- garantie bonne fin en cas de décès de l'assuré (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- gestion pilotée : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite 3 grilles de gestion pilotée sont proposées ;
- gestion dynamisation : répartition des versements en Actif général, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances.

 gestion 100 % sur le fonds Actif général : répartition des versements en Actif général, totalement sécurisé et qui bénéficie d'une croissance régulière.

Les options de rente au terme

18 rentes à vie différentes (rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



- · une gestion financière sur mesure;
- des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.



- Assureur : La Mondiale
- Territorialité : Nouvelle Calédonie
- Association souscriptrice: Amphitéa



Mondiale Retraite



Particuliers en fiscalité assurance vie ou toute personne physique ou personne morale dans le cadre de la fiscalité article 62 du CGI.



Contrat individuel de retraite supplémentaire permettant de se construire une retraite surmesure.

Ce produit allie la sécurité et la performance afin de s'adapter aux différentes sensibilités du client.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations par AG2R LA MONDIALE);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers);
- garantie bonne fin en cas de décès de l'assuré (prise en charge de toutes les cotisations restantes jusqu'au terme prévu).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- gestion pilotée : répartition automatique de
- l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite,3 grilles de gestion pilotée sont proposées;
- gestion dynamisation: répartition des versements en Actif général, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances;
- gestion 100 % sur le fonds Actif général : répartition des versements en Actif général, totalement sécurisé et qui bénéficie d'une croissance régulière.

Les options au terme

- versement d'un capital hors impôt dans les limites en vigueur;
- maintenir l'adhésion en effectuant des versements libres ou rachats. L'épargne continue à être capitalisée;
- 18 rentes à vie différentes (rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



- · une gestion financière sur mesure;
- des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion.



- Assureur : La Mondiale
- Territorialité : COM*

* Collectivités d'Outre-Mer

Association souscriptrice: Amphitéa



Mondiale Perspectives Entreprise – article 83



Entreprises de 1 à 20 salariés.



Contrat collectif de retraite supplémentaire permettant à l'entreprise de construire un complément de revenu, à une catégorie bénéficiaire objectivement définie tout en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux de l'article 83 du CGI.

Ce produit apporte à l'entreprise un réel outil de management social.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- gestion pilotée : répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite. 3 grilles de gestion pilotée sont proposées;
- gestion 100 % : répartition des versements en Actif général, totalement sécurisé et qui bénéficie d'une croissance régulière.

Les options de rente au terme

Plusieurs options de rente à vie (rente viagère individuelle, rente viagère réversible avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 ans, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



- des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion ;
- possibilité d'offre sur-mesure auprès d'Arial CNP Assurance pour des entreprises plus importantes.



* Collectivités d'Outre-Mer À savoir : une version spécifique existe en Nouvelle-Calédonie. • Association souscriptrice : Amphitéa





Entreprises de 1 à 20 salariés.



Contrat collectif de retraite supplémentaire permettant à l'entreprise de construire un complément de revenu, à une catégorie bénéficiaire objectivement définie tout en bénéficiant des avantages fiscaux et sociaux de l'article 83 du CGI.

Offre également la possibilité aux salariés d'effectuer des Versements Individuels Facultatifs.

Ce produit apporte à l'entreprise un réel outil de management social.

Garanties complémentaires de prévoyance

Le contrat propose des garanties solides pour protéger l'assuré et sa famille tout en sécurisant son investissement :

- garantie de paiement en cas d'incapacité ou d'invalidité (prise en charge des cotisations);
- garantie plancher en cas de décès de l'assuré (l'investissement transmis est à l'abri des éventuelles baisses des marchés financiers).

Gestion financière en phase de constitution

Le contrat propose une gestion financière adaptée à chaque client en fonction de ses objectifs, sa connaissance des marchés financiers et sa sensibilité aux fluctuations :

- **gestion libre** : répartition libre de l'épargne entre les différents supports ;
- gestion par horizon: répartition automatique de l'épargne en fonction de la durée qui sépare le client de sa retraite. 3 grilles de gestion par horizon sont proposées;
- gestion dynamisation: versements sur l'Actif général ou fonds euro dynamique, seuls les intérêts sont transférés vers un support « ALM Actions Monde » pour doper les performances;
- gestion Fonds Euro : répartition des versements sur l'Actif général et/ou sur le fonds euro dynamique.

Les options de rente au terme

19 options de rente à vie différentes (rente viagère individuelle, rente viagère réversible à 100, 150 ou 200 %, rente majorée ou minorée, avec doublement de la rente en cas de dépendance, rente avec garantie de paiements jusqu'à 25 annuités, rente cycle de vie avec ou sans option dépendance).



- des garanties complémentaires de prévoyance;
- de nombreuses options de rente au terme de l'adhésion ;
- possibilité d'offre sur-mesure auprès d'Arial CNP Assurance pour des entreprises plus importantes;
- sur option, la table de mortalité garantie à l'adhésion du participant;
- possibilité d'effectuer des Versements Individuels Facultatifs.



Territorialité: métropole et DOM*

* Départements d'Outre-Mer

· Association souscriptrice: Amphitéa



Rente Universelle



Particuliers patrimoniaux.



Rente universelle

Rente viagère immédiate

- contrat non rachetable qui assure le versement d'un revenu viager;
- un large choix d'options de rente (garantie décès, dépendance, annuités garanties); la rente peut être versée au conjoint survivant grâce aux multiples options de réversion;
- les différentes options de rente permettent d'adapter le montant et la durée de versement des revenus aux besoins de l'épargnant.

Notre produit retraite « Rente Universelle » reçoit le Label d'excellence des Dossiers de l'Épargne depuis 2015.







Vendôme Retraite TNS



Travailleurs non salariés (contrat Madelin)



Contrat d'épargne multisupport à versement libre et/ou programmé, permettant de se constituer une retraite par capitalisation en déduisant les cotisations de son bénéfice imposable.

À l'âge normal de départ à la retraite dans sa profession ou ultérieurement, l'assuré dispose d'un complément de revenu sous forme de rente.

2 modes de gestion sont disponibles sur le contrat

- lagestionlibre:pour une gestion personnalisée et une recherche de performance maximale grâce à un portefeuille diversifié de 60 fonds en unités de compte du plus sécuritaire au plus dynamique et l'Actif général;
- options de ré-allocation programmée et un mode piloté (réallocation automatique selon un profil de risque prédéfinie).





Terre d'horizon



Travailleurs non salariés (contrat Madelin).



Contrat d'épargne multisupport à versements libres et/ou programmés, permettant de se constituer une retraite par capitalisation tout en bénéficiant d'une déduction fiscale des cotisations versées.

À l'âge normal de départ à la retraite dans sa profession ou ultérieurement, l'assuré dispose d'un complément de revenu sous forme de rente.

2 modes de gestion sont disponibles sur le contrat :

- la gestion libre : pour répartir son épargne entre :
 - 2 actifs en euros (l'Actif général de La Mondiale et €uroCit'),
 - une large gamme d'OPC rigoureusement sélectionnée,
 - une gamme variée d'options sur mesure;
- la gestion profilée: pour mixer entre la sécurité des obligations et la performance des actions (3 profils).







Travailleurs non salariés (contrat Madelin).



Contrat d'épargne multisupport à versements libres et/ou programmés, permettant de se constituer une retraite par capitalisation tout en bénéficiant d'une déduction fiscale des cotisations versées.

À l'âge normal de départ à la retraite dans sa profession ou ultérieurement, l'assuré dispose d'un complément de revenu sous forme de rente.

2 modes de gestion sont disponibles sur le contrat :

- la gestion libre : pour répartir son épargne entre :
 - 2 actifs en euros (l'Actif général de La Mondiale et €uroCit'),
 - une large gamme d'OPC rigoureusement sélectionnée,
 - une gamme variée d'options sur mesure;
- la gestion profilée: pour mixer entre la sécurité des obligations et la performance des actions.



Les coordonnées utiles



Commercial





Santé, prévoyance, épargne salariale :

Retraite complémentaire

Commercial

Tiers payant Professionnels de Santé

